Envoyé en préfecture le 24/07/2020
Reçu en préfecture le 24/07/2020
Affiché le
ID : 074-200011773-20200723-BC_2020_0101-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

OBJET :

Adhésion à la Centrale d'Achat des Transports Publics

N° BC_2020_0101

Séance du : 23 juillet 2020

Convocation du : 17/07/2020

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 17

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :
Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Alain LETESSIER

Excusés :
Guillaume MATHELIER, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Nadine JACQUIER

***

Vu le Code de la commande publique notamment les articles L.2113-2 et suivants,
Vu les statuts de la Centrale d'Achat du transport Public en annexe,
Vu le règlement intérieur de la Centrale d'Achat du transport Public en annexe.

Préambule

La Centrale d'Achat du Transport Public a été créée en septembre 2011 sous l'impulsion de collectivités locales et de transporteurs indépendants, sous la forme d'une association Loi 1901

Dans le cadre de ses missions, la Centrale d'Achat du Transport Public effectue notamment :
- l'acquisition de fournitures ou de services destinés à ses adhérents ;
- la passation de marchés publics ou la conclusion d'accords-cadres de travaux, fournitures ou de services destinés à ses adhérents.

Elle propose notamment d'autres activités d'assistance, d'ingénierie en lien avec le secteur du transport public.

Afin de bénéficier de ces services, notamment pour le projet de déploiement d'un Système d'Aide à l'Information Voyageurs pour le réseau de bus TAC, l'adhésion à la Centrale d'Achat du Transport Public, apparaît comme une opportunité pour Annemasse Agglo.

Elle présente les avantages suivants :

- un intérêt économique du fait de la massification et de la standardisation des achats et des économies d'échelle réalisées ;

- un intérêt juridique et administratif en raison de la dispense de mise en concurrence pour les acheteurs qui concluraient des marchés par le biais de celle-ci. En effet, la Centrale assume pour le compte des personnes publiques ou privées qui y ont recours, les obligations de mise en concurrence imposées par le Code de la commande publique ;

L'adhésion à la centrale d'achat est soumise à cotisation annuelle. Celle-ci est fixée chaque année par son Conseil d'Administration. Pour l'année 2020 le principe de la gratuité a été retenu.
Par ailleurs, une contribution est versée par les membres à chaque recours aux marchés publics de la centrale d'achat.

Envoyé en préfecture le 24/07/2020
Reçu en préfecture le 24/07/2020
Affiché le
ID : 074-200011773-20200723-BC_2020_0101-DE

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DECIDE d'adhérer à la Centrale d'Achat du Transport Public ;
AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette adhésion ;
AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents liés à la commande et à l'exécution de prestations intervenant dans le cadre de cette adhésion ;
DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'opération

Signé par : Alain FARINE
Date : 24/07/2020
Qualité : Agglo - DGS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.